

questions financières et des questions constitutionnelles en général, et il n'y a là aucune allusion à la question des écoles. Le Gouvernement lui a-t-il signalé cette omission et lui a-t-il dit qu'il réglerait lui-même cette question ? Pas du tout. Le très honorable ministre a fait tout ce qu'il a pu pour éviter la discussion publique, et par l'entremise du ministre de l'Intérieur il a annoncé que cela serait l'objet d'une conférence et d'une discussion entre les deux parties contractantes ; mais, au moment critique, il a étouffé la discussion. Lorsque le premier ministre a écrit à M. Haultain à la veille des dernières élections, a-t-il dit à M. Haultain qu'il avait changé d'idée au sujet de la question des écoles et qu'il avait l'intention de jeter cette question dans l'arène politique fédérale ? Pas le moins du monde. Au contraire, il a écrit à M. Haultain qu'il aurait en parlement un plus grand nombre de représentants de l'Ouest et que les autres questions en litige seraient considérées. Le très honorable premier ministre aime beaucoup à se vanter que le peuple lui a confié un mandat ; mais où est le mandat que lui a confié le peuple au sujet de cette question qui, plus que toute autre question, exige que la voix du peuple soit clairement entendue à ce sujet ? Aux dernières élections, nulle part, dans toute l'étendue de l'Ouest, il n'a été annoncé que les nouvelles provinces seraient privées de leur contrôle sur l'éducation. Lorsque l'on a demandé au ministre de l'Intérieur de parler au sujet de l'éducation, il a dit au peuple que la question ne pouvait être discutée qu'à une réunion plénière du cabinet, et cependant, en son absence, et en l'absence du ministre des Finances, la question a été traitée et le peuple de l'Ouest a été tenu dans l'ombre. On a dit aux gens de l'Ouest que les ministres des territoires du Nord-Ouest auraient toutes les occasions possibles de consulter le cabinet fédéral réuni au complet, mais le fait est que les représentants des Territoires n'ont pas été convoqués à Ottawa avant le départ des ministres des Finances et de l'Intérieur et avant le commencement de la présente session du parlement. Il se peut que cela ait été très habile de la part du Gouvernement, mais il n'y a là rien de neuf. Le Gouvernement a fait la même chose au sujet du bill concernant le chemin de fer transcontinental, qui n'a pas été discuté avant la session de la Chambre, qui a été présenté à la hâte au parlement et au sujet duquel on a déclaré que des intérêts puissants ne pouvaient attendre. Je me demande quels sont les intérêts qui ne peuvent attendre maintenant. Le peuple canadien se demande quels sont ces intérêts, et il faudra bien que le peuple le sache. Le ministre de l'Intérieur nous a dit que cette affaire exigerait la considération la plus sérieuse, et que durant des années il avait réfléchi sérieusement sur les divers articles du bill, mais pas sur les articles relatifs à l'éducation. N'est-ce

pas là une preuve que le Gouvernement voulait faire comprendre au peuple—et il est possible que le ministre de l'Intérieur lui-même l'ait ainsi compris—que cette question était réglée par les gens de l'Ouest d'une manière satisfaisante pour lui, et que les droits établis par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord seraient les droits accordés au peuple de cette province libre, et non que le Parlement du Canada s'efforcerait de baigner le peuple des territoires du Nord-Ouest et d'en faire le vassal du pouvoir fédéral. L'ex-ministre de l'Intérieur dit qu'avant son départ en janvier dernier, il a fait un mémoire pour ses collègues du cabinet, mais pas au sujet de l'article relatif à l'éducation. Il dit qu'il a été en correspondance avec le très honorable chef du Gouvernement, mais pas au sujet de cet article. Il dit qu'il y a eu des conférences où cette mesure a été discutée entre les membres du Gouvernement, mais qu'il n'y a pas eu de discussion au sujet de l'article relatif aux écoles. Nous sommes en présence du fait que lorsque le bill a été préparé et soumis aux représentants de l'Ouest, chose étrange, toutes les particularités du bill étaient là en blanc et en noir, sauf l'article relatif aux écoles, au sujet duquel il n'y avait pas un seul mot.

Je vous le demande, M. l'Orateur, si cela ne démontre pas de la façon la plus concluante que l'on avait l'intention bien arrêtée de précipiter l'adoption de cette mesure et de prendre le peuple par surprise au dernier moment. Il est vrai que jusqu'au dernier moment, l'ex-ministre de l'Intérieur et le cabinet dont il était l'un des membres les plus éminents comprenaient ou prétendaient que cette rumeur était en dehors de l'arène de la discussion, qu'elle avait été réglée par les représentants de l'Ouest, que la population de l'Ouest devait avoir ses droits. Mais, par des moyens qu'il nous est impossible de découvrir maintenant, mais que nous découvrirons en temps et lieu, une pression silencieuse a été exercée sur le premier ministre trois ou quatre jours avant la présentation du bill, alors qu'il était question d'agrandir le territoire du Manitoba. Alors on a fait revivre cette question fatalement dangereuse et l'on a dit aux représentants du Manitoba : Si vous voulez faire reculer vos frontières, vous feriez mieux d'améliorer votre programme scolaire. Et qui leur a dit cela ? Sont-ce les membres du cabinet ? Sont-ce les représentants du peuple du Canada ? Non ; ce n'est pas eux, mais c'est un représentant du Saint Siège, qui nous dit avoir invité ces messieurs à le rencontrer. Naturellement, nous devons accepter sa déclaration à l'effet que c'était sans intention sinistre, et seulement incidemment qu'il a discuté la question, mais cependant, dans le but de favoriser ce qu'il croyait avec raison être les intérêts de son église. Je ne veux pas imputer des motifs, mais c'est au peuple qu'il appartient de dire au juste ce que tout ceci signifie. Je me propose d'at-